

Appel à candidatures pour Les territoires de Rhône-Alpes

Agir en faveur de son économie de proximité

Date limite de remise des candidatures : le 1^{er} juin 2015

Candidature à adresser à Aradel par courrier électronique aradel@aradel.asso.fr

Contacts techniques pour le suivi de l'appel à candidatures :

- ◆ Renaud Bonamy – Région Rhône-Alpes – rbonamy@rhonealpes.fr – 04 26 73 40 01
- ◆ Claudine Pilton – Aradel - claudine.pilton@aradel.asso.fr – 04 37 28 64 64

Pour vous aider dans votre dossier de candidature :

- Une demi-journée de sensibilisation aux enjeux de l'économie de proximité le 10 avril prochain.
- Un formulaire Web de saisie du dossier de candidature : demander un accès à Aradel en indiquant votre mail.

En partenariat avec :



Sommaire

1- Objet de l'appel à candidatures	p.3
2- Présentation de l'IMPL « Agir en faveur de son économie de proximité »	p.4
3- Déroulement du processus de candidature	p.11
4- Pièces à fournir :	p.12
- Bulletin d'inscription à la formation-action ou formulaire web	
- Fiche projet ou formulaire web	

1- Objet de l'appel à candidatures

La Région Rhône-Alpes, dans le cadre de sa Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation 2011-2015 et de sa délibération en faveur de l'économie de proximité présentée à l'Assemblée plénière du 14 décembre 2012, **entend encourager plus fortement les territoires dans le développement de leur économie de proximité**, au travers notamment des contrats territoriaux.

Fondée sur la rencontre de l'artisanat, du commerce, des services, de l'économie sociale et solidaire et des PME/TPE et entreprises agricoles à ancrage local, l'économie de proximité est une composante de l'économie globale au même titre que l'économie mondialisée. Elle peut contribuer à atténuer les soubresauts de la vie économique, mais aussi apporter une réponse aux défis que constituent la lutte contre le chômage, l'ampleur des évolutions démographiques et des changements comportementaux des consommateurs et la préservation de l'environnement.

Pour ce faire, la Région et l'Etat ont impulsé en 2011 une démarche nouvelle en direction de l'économie de proximité qui rassemble les acteurs clés régionaux de l'économie de proximité que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre Régionale d'Agriculture, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et la Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes.

Cette démarche expérimente notamment une nouvelle approche du développement économique local basée sur l'analyse des moteurs du développement d'un territoire issue des travaux de recherche d'économistes et géographes comme Laurent Davezies et Bernard Pecqueur.

Le programme régional s'appuie également sur une démarche innovante d'accompagnement d'acteurs économiques appelée « Institut de Management des Pratiques Locales » (IMPL), développée par l'Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique (Aradel).

Cette méthodologie de travail appliquée à l'économie de proximité permet de rassembler élus, techniciens et partenaires du territoire autour de la construction d'un projet économique intégrant de nouveaux indicateurs de richesse du territoire et de le partager avec d'autres territoires lors de sessions collectives.

Ce quatrième appel à candidatures doit permettre à cinq nouveaux territoires rhônalpins de bénéficier de l'IMPL « Agir en faveur de son économie de proximité » animé par Aradel, portant à 35 le nombre de territoires accompagnés depuis 2011.

En 2012 et en parallèle de l'IMPL, un diagnostic régional sur l'« état des lieux de l'économie résidentielle en Rhône-Alpes » a été réalisé permettant d'identifier le poids et le potentiel de cette économie et les différents modèles de développement des zones d'emploi rhônalpines. Ce diagnostic sera mis à jour en 2015.

Des actions de sensibilisation sur le sujet ont été entreprises comme :

- la diffusion d'une lettre de veille sur l'économie de proximité,
- l'organisation d'une journée annuelle de sensibilisation « les rencontres de l'économie de proximité » dont la quatrième édition aura lieu le 26 mai prochain,
- un premier numéro des « cahiers de l'économie de proximité » a été réalisé en avril 2013 afin d'aider les territoires à appréhender ces enjeux dans la préparation d'un diagnostic et

d'un programme d'actions. Un second cahier destiné à capitaliser les expériences issues des différentes démarches IMPL sera disponible en mai prochain.

Tous les documents produits sont accessibles via le portail territoire de la Région Rhône-Alpes (<http://territoires.rhonealpes.fr>) à la page « Développement économique ».

2- Présentation de l'IMPL « Agir en faveur de son économie de proximité »

Pourquoi l'économie de proximité ?

L'économie de proximité se compose de secteurs d'activités créant de la richesse à usage local. Elle représente entre 45 et 80% de l'emploi sur les zones d'emploi de Rhône-Alpes. Par le caractère non délocalisable de sa production et de ses emplois, l'économie de proximité peut non seulement atténuer les soubresauts de la vie économique, mais aussi développer l'emploi accessible au plus grand nombre, renforcer la cohésion sociale, réduire l'empreinte écologique des activités et développer de meilleures réponses aux besoins des populations.

Essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire, son développement dépend de la propension de ces populations à consommer localement. Le diagnostic régional basé sur l'analyse des moteurs du développement montre qu'en Rhône-Alpes les dynamiques diffèrent selon les profils et sont plus vertueuses sur certains territoires que d'autres.

Le niveau de développement d'un territoire dépend de sa capacité à capter de la richesse (revenus) à l'extérieur de son territoire, à la redistribuer sous la forme de dépenses de consommation courante dans l'économie locale, et à la transformer en emplois de proximité.

D'autre part, l'économie de proximité constitue un facteur d'attractivité et de compétitivité des territoires, levier essentiel pour la ré industrialisation et la relocalisation des activités : la présence sur un territoire d'un tissu d'entreprises artisanales, de commerces et de services aux entreprises, mais également de services (marchands et non marchands) pour l'entrepreneur, le salarié et leurs familles, sont des critères déterminants les choix de localisation des entreprises. L'économie de proximité accompagne donc la production industrielle, elle ne s'y oppose pas. Les innovations développées dans certaines activités de l'économie de proximité peuvent être un appui important pour le développement d'activités productives et exportatrices.

Ces réflexions contribuent donc à envisager de nouveaux liens entre économie productive et économie de proximité pour entrer dans un cercle vertueux d'augmentation du revenu, de l'emploi et de l'activité.

Participer à cette formation-action, c'est repartir avec :

- Des connaissances sur la définition de ce qu'est l'économie de proximité.
- Une méthode pour comprendre l'économie de proximité sur son territoire et l'enjeu qu'elle représente.
- Une feuille de route pour initier l'émergence d'un projet de développement de l'économie de proximité adaptée à son territoire.
- Le repérage de leviers et d'actions possibles pour appuyer le développement de cette économie.
- L'organisation d'une équipe projet avec le qui fait quoi.

Organisation de la formation-action

Cette formation-action est organisée autour :

- D'une **équipe projet** multi partenariale et pluridisciplinaire composée de 5 personnes par territoire (dont a minima un élu local moteur et un représentant inter consulaire) et animée par un chef de projet.
- De **quatre sessions collectives** réunissant les 5 territoires sélectionnés et comprenant :
 - 3 modules d'une demi-journée qui facilitent l'appropriation des connaissances (enjeux, bonnes pratiques, méthodes, outils...) sur la place de l'économie de proximité dans les territoires,
 - 3 ateliers d'une demi-journée, complémentaires des modules et centrés sur l'action de l'équipe projet. Les ateliers facilitent le passage de la réflexion à l'opérationnel. Ils conduisent à élaborer l'ingénierie, la stratégie et imaginer le dispositif de pilotage des projets dédiés à l'économie de proximité,
 - Un atelier "Regards croisés" pour échanger avec des experts sur le projet de son territoire.
- Et de **trois intersessions** sur chacun des 5 territoires
- Un accompagnement individuel personnalisé de 3 journées maximum par équipe projet est mis à la disposition de chaque territoire par une équipe de formateurs sélectionnés par Aradel.
- Entre les sessions, les participants devront réalisés des travaux qui seront présentés dans les sessions suivantes :
 - Un argumentaire sur les messages clés du diagnostic et un calendrier de travail - session1,
 - Un compte-rendu sur la validation des enjeux/chantiers - intersession 1,
 - Une note sur l'écosystème des chantiers (acteurs, ressources, obstacles à lever)- session2,
 - Une note sur le choix des chantiers exécutables – intersession 2,
 - 3 fiches rédigées en mode exécution – session3,
 - Un diaporama de synthèse pour présenter les travaux de la formation-action lors de la 4^{ème} session.

Le programme

Comprendre et agir sur l'économie de proximité est une démarche qui relève d'un nouveau dispositif d'apprentissage tant sur les contenus (la définition des enjeux et l'identification des leviers de l'économie de proximité) que sur les processus (les modalités de mise en œuvre).

Les objectifs

- Préciser les limites de l'économie de proximité. L'économie de proximité est au cœur de la dynamique des territoires sans que l'on soit capable de bien mesurer son poids, d'identifier les activités et les emplois qui s'y rattachent.
- Identifier les leviers de l'économie de proximité. L'économie de proximité offre des perspectives de développement sans que l'on sache où se trouvent précisément les ressorts du développement de cette activité et les moyens mobilisables par les territoires.
- Faire émerger des projets clés pour développer l'économie de proximité. L'économie de proximité peut être stimulée en identifiant les projets leviers et en organisant la capacité des territoires pour mettre en œuvre ces projets.

Le contenu de la formation

La formation action s'articule autour de 4 sessions et s'enrichira de témoignages de territoires ayant engagé une stratégie sur l'économie de proximité :

- Session 1 : Cerner les limites de l'économie de proximité sur son territoire.
- Session 2 : Repérer les leviers de l'économie de proximité sur son territoire.
- Session 3 : Elaborer une stratégie pour dynamiser l'économie de proximité sur son territoire.
- Session 4 : Restitution, échanges et évaluation.

Session n°1 : Cerner les limites de l'économie de proximité sur son territoire :

- Module 1 (matin) :
 - Les idées et les concepts clés de l'économie de proximité,
 - Les chiffres clés de l'économie de proximité.
- Atelier 1 (après-midi) : Le poids de l'économie de proximité sur son territoire :
 - Présentation du diagnostic de chaque territoire comprenant :
 - L'analyse de moteurs du développement,
 - L'analyse de la dynamique économique,
 - L'analyse du niveau de cohésion sociale.
- Livrable :
 - Les mots clés et la grille de lecture pour évaluer le poids de l'économie de proximité,
 - Un document power point pour chaque territoire intégrant l'ensemble des données agrémentées de commentaires synthétiques et d'une conclusion.

Session n°2 : Repérer les leviers de l'économie de proximité sur son territoire :

- Module 2 (matin) :
 - Les atouts et les faiblesses de l'économie de proximité.
- Atelier 2 (après-midi) : Identifier les projets levier pour développer l'économie de proximité sur son territoire :
 - Repérer les scénarios possibles sur son territoire,
 - Préciser les projets clés.

- Livrable :
 - La grille « levier de l'économie de proximité » adaptée à chaque territoire.

Session n°3 : Elaborer une stratégie pour dynamiser l'économie de proximité sur son territoire :

- Module 3 (matin) :
 - Présentation des actions des territoires sur l'économie de proximité,
 - Identification des bonnes pratiques.
- Atelier 3 (après-midi):
 - Finaliser les fiches actions des territoires.
- Livrable :
 - Le modèle de construction de la fiche action et son dispositif d'évaluation.

Session 4 : Regards croisés sur les projets des territoires :

- Présentation des projets,
- Echange avec un panel d'intervenants (5 à 6 personnes).
- Livrable :
 - Diaporama de présentation des projets de chaque territoire.

Le calendrier

Cette formation-action se déroule de septembre 2015 à mai 2016

- Session 1 : 16 septembre 2015
- Session 2 : 11 décembre 2015
- Session 3 : 11 mars 2016
- Session 4 : 27 mai 2016

Les horaires :

- 9h00 à 17h30 pour les 3 premières sessions,
- 9h00 à 16h00 pour la 4ème session.

Le lieu :

- La Verrière des Cordeliers à Sainte Colombe (69), en face de Vienne.

Des bénéfices mesurables pour les territoires

Participer à cette formation action permet de :

- Clarifier un concept qui reste flou pour la plupart des acteurs économiques et d'adapter le concept au contexte local.
- Elaborer 3 solutions génératrices d'un projet structurant pour l'équipe projet lié au développement de l'économie de proximité.
- Accéder à une nouvelle expertise pointue, adaptée à chaque territoire, pour un coût accessible pour tous les territoires.
- Tester une pédagogie différente qui s'appuie sur un croisement des savoirs issus de la réflexion et de l'action facilitant ainsi l'acquisition de nouveaux savoir-faire directement utilisable dans le cadre de son activité.

Retours sur les IMPLs animés par Aradel depuis 2011 :

- 30 territoires qui mobilisent plus de 150 membres d'équipe projet :
 - 28 territoires en Rhône Alpes :
 - Les CDDRA : Avenir Dombes Saône, Bassin de vie de Bourg en Bresse, Faucigny, Pays du Bugey, Haut-Bugey, Monts du Lyonnais, Roannais, Pays du Mont Blanc, Ardèche verte, Rhône-Pluriel, Drôme des Collines, Royans Vercors, le Diois, l'Ouest Lyonnais, le Pays du Forez, la Plaine de l'Ain, le Sud Grésivaudan, le Pays de Maurienne
 - Les Parcs Naturels Régionaux du Pilat et du Massif des Bauges,
 - Le Grand Projet Rhône-Alpes Grotte Chauvet, Rhône Median, L'Arc Genevois, L'agglomération du Pays Viennois, la CAPI, St Etienne Métropole, le Lac du Bourget et le Grand Lyon
 - 2 territoires hors Rhône Alpes :
 - Orly International,
 - Les Terres Romanes en Pays Catalan.
- Les différents acteurs associés sont :
 - Collectivités territoriales (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Parc régional, Syndicat mixte),
 - Chambres consulaires (CCI, CMA, CA),
 - Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
 - Office de tourisme,
 - Elus,
 - Entreprises,
 - Conseil Local de Développement,
 - Contrat Territorial Emploi Formation,
 - Maison de l'emploi,
 - etc...

➤ Des enjeux pour les participants : Les participants, en fonction des spécificités et de l'histoire de leurs territoires, posent les enjeux suivants :

- Mesurer en quoi le développement résidentiel est une ressource du développement économique local et peut devenir un axe de développement du territoire (PNR du Pilat),
- Articuler au mieux les logiques économiques et résidentielles (Orly),
- Faire émerger des projets coordonnés à l'échelle du bassin (Bassin de vie de Bourg en Bresse),
- Afficher un positionnement tourné vers la qualité de vie conjugué à des services correspondant aux demandes de ménages urbains (Pays Viennois),
- Appréhender les composantes de l'économie résidentielle très présente sur le territoire mais mal connue et actionner les leviers pour infléchir les stratégies de développement local et accompagner les élus du territoire dans la définition d'un nouveau modèle de développement territorial (Les Terres Romanes),
- Construire un modèle de développement plus équilibré et moins vulnérable aux aléas de la conjoncture (Faucigny),
- Développer le moteur résidentiel en complémentarité du moteur productif (Haut Bugey),
- Développer le moteur productif à partir des activités résidentielles (Ardèche méridionale),
- Améliorer à la fois le potentiel de captation du territoire du Bugey et sa capacité à transformer les revenus captés en activités et en emplois (Pays du Bugey),
- Développer un nouveau modèle de développement qui s'appuie à la fois sur la dynamique du moteur résidentiel et productif (PNR des Bauges),
- Anticiper et agir pour un développement équilibré du territoire (St Etienne Métropole),
- Passer d'une logique de flux à une logique de stocks (CAPI)
- Initier de nouvelles actions de développement pour transformer des handicaps en opportunités (Roannais),
- Définir une nouvelle stratégie de développement conciliant développement des ressources locales et équilibre entre fonctions résidentielles et productives (Monts du Lyonnais),
- Rééquilibrer un modèle économique hyper résidentiel touristique en développant l'économie de proximité et l'économie productive (Pays du Mont Blanc),
- Création d'une unité de modélisation numérique pour encourager la redynamisation des activités productives concurrentielles (Pays de Maurienne),
- Détecter et accompagner des projets novateurs pour diversifier l'économie (Royans Vercors et Sud Grésivaudan),
- Conciergerie du territoire pour développeur du lien social (Dombes Avenir Saône),
- Développer l'espace de travail partagé (Pays du Diois),
- Créer un service de proximité itinérant pour améliorer l'accès à l'information, l'emploi, la formation et la création d'activités (Pays du Forez),
-

Le coût par territoire

Une participation financière est néanmoins demandée aux territoires sélectionnés correspondant à 40% du coût de la formation-action IMPL, **le reste étant financé par la Région.**

Le montant restant à la charge du territoire est de :

- **7 000,00 € TTC** comprenant les prestations suivantes :
 - L'achat et le traitement de données statistiques du territoire sur :
 - L'analyse des moteurs du développement,
 - L'analyse de la dynamique économique,
 - L'analyse du niveau de cohésion sociale,
 - Les mises en perspective avec les moyennes départementale, régionale.
 - Un document power point intégrant l'ensemble des données agrémentées de commentaires synthétiques et d'une conclusion remis dès la première journée,
 - Les frais pédagogiques,
 - Les coûts de logistiques (pauses, repas, salles, photocopies...),
 - Une formation à la conduite de projet (3 jours pour le chef de projet ou son représentant),
 - La mise en place d'un suivi collectif post-IMPL avec l'intervention d'experts.

Par ailleurs, la Région et Aradel mettent à disposition plusieurs outils auprès des territoires : les cahiers de l'économie de proximité, les lettres de veille mensuelles sur la thématique, la journée régionale annuelle, ainsi qu'un appui pour un complément de diagnostic territorial ou un coaching individuel post-IMPL.

Cette formation-action peut être prise en charge dans le cadre du plan de formation de l'organisme :

- Une convention de formation pourra être établie sur demande.

Les conditions d'inscription

- Etre adhérent à Aradel (sauf pour les élus et les chefs d'entreprise),
- Etre dans une phase d'émergence du projet et non de mise en œuvre,
- S'engager à participer aux 4 sessions collectives,
- Enrichir sa fiche projet au cours des sessions et après la formation-action pour permettre une capitalisation régionale,
- Se mobiliser pour intervenir lors des réunions régionales ou lors des IMPL.

Règlement des frais d'inscriptions

Les frais d'inscription sont à régler à Aradel de la façon suivante :

- 30 % à l'inscription,
- 60% après la livraison du diagnostic territorial et au plus tard
- 10 % à la fin de la formation-action.

3- Déroulement du processus de candidature

Eligibilité des territoires

L'appel à candidatures s'adresse exclusivement **aux territoires de projets articulés et en lien avec un espace contractualisant avec la Région Rhône-Alpes** (Contrat de développement durable Rhône-Alpes, Grand Projet Rhône-Alpes, Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité, Parc Naturel Régional).

Appui aux territoires candidats

Pour aider les territoires à préparer leur dépôt de candidature, une demi-journée de sensibilisation aux enjeux de l'économie de proximité est organisée le **10 avril** de 14h00 à 17h30.

Inscription gratuite mais obligatoire via le bulletin de participation (en pièce jointe) à retourner à Aradel **avant le 3 avril 2015**.

Dépôt des candidatures

- Le dépôt des candidatures est fixé au **1^{er} juin 2015**.
- Les dossiers de candidatures devront être adressés **par courrier électronique** à l'adresse suivante : aradel@aradel.asso.fr

Sélection des projets

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de la DIRECCTE, de la Région, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre Régionale d'Agriculture, de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, de la Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes, d'ARADEL, et d'experts associés à la démarche.

Ce comité de sélection se réunira à la fin du mois de juin. Une réponse définitive sera donnée dans les 8 jours suivant la réunion du comité de sélection.

Votre projet sera évalué en fonction des critères suivants :

- un territoire articulé et en lien avec un **espace contractualisant avec la Région Rhône-Alpes** (Contrat de développement durable Rhône-Alpes, Grand Projet Rhône-Alpes, Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité, Parc Naturel Régional),
- les motivations et implication du porteur de projet (structure porteuse),
- une vision partagée par une équipe projet multi partenariale et pluridisciplinaire de 5 personnes (et à titre d'exemple : chef d'entreprise, chef de projet Fisac, membre du Contrat Territorial Emploi Formation...) **dont a minima un élu local moteur et un représentant inter consulaire,**
- la composition d'une équipe projet territoriale élargie (élus, acteurs économiques dont entreprises,...)
- la démonstration en quoi la participation à l'IMPL vient servir la stratégie du territoire.

Le comité de sélection s'attachera également à la diversité des « profils » des territoires (urbain, rural, productif, résidentiel....).

4- Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit être composé de :

- **le bulletin d'inscription** dûment rempli pour chacune des personnes membre de l'équipe projet,
- **la fiche projet de territoire** dûment remplie par l'équipe projet.

Nouveauté 2015 : un formulaire web de saisie du dossier de candidature.

- Pour recevoir le lien et le mot de passe, adresser un mail à aradel@aradel.asso.fr et donner votre mail.